



VINCI Autoroutes et la LPO inaugurent le premier « Refuge LPO » créé sur un site autoroutier de compensation écologique

A l'occasion de la Fête de la Nature, ce jeudi 23 mai, l'espace naturel protégé « Les Piles » (Hautes-Alpes), a été labellisé « Refuge LPO » en présence d'Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO France et de Blaise Rapior directeur général d'Escota et directeur général adjoint de VINCI Autoroutes.

Ce site de 6,5 ha, créé en 1998 sur un ancien verger transformé en une zone humide en compensation du prolongement de l'autoroute A51, abrite aujourd'hui un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial et dispose d'un parcours pédagogique ouvert au public. Le label « Refuge LPO » est la reconnaissance du travail accompli sur ce site depuis plus de 20 ans par VINCI Autoroutes et la LPO. Plus largement, il traduit l'engagement de VINCI Autoroutes à éviter, réduire ou si nécessaire compenser les impacts de l'autoroute sur l'environnement en s'appuyant notamment sur les associations de protection de la nature.



Agrion jouvencelle © A Simon



Les Piles © Paulin Mercier /LPO



Azuré de la Sanguisorbe Maculinea Teleius
© Paulin Mercier

La zone humide des Piles, une compensation écologique qui a donné naissance à un riche « réservoir de biodiversité »

Lors de la construction de l'autoroute A51 entre Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) et La Saulce (Hautes-Alpes), le site des Piles a été retenu pour compenser les impacts résiduels des travaux sur l'environnement. D'une superficie de 6,5 ha, il a ainsi bénéficié **d'une restauration écologique** pour créer une zone humide fonctionnelle. Un ancien verger a été dessouché, un réseau de mares creusé et des végétaux plantés.

La gestion de la zone des Piles a été confiée par VINCI Autoroutes à la LPO Hautes-Alpes dans le cadre d'une convention de gestion signée en 2012 et renouvelée pour 5 ans en 2017. Les orientations du plan de gestion mis en place visent à assurer le maintien et le développement de la biodiversité remarquable identifiée et à préserver et renforcer les corridors écologiques.

Aujourd'hui, la zone humide des Piles constitue une véritable mosaïque de milieux humides, typiques du Val de Durance, grâce à son réseau de mares, de canaux et sa zone boisée. Le site abrite une grande biodiversité floristique (220 espèces végétales) et faunistique (57 espèces d'oiseaux, 27 de mammifère, 5 de reptiles, 3 d'amphibiens) et en particulier de nombreuses odonates ou libellules (40) qui représentent environ un tiers des espèces de la région. **Le site joue aussi un rôle important de continuité écologique** et contribue ainsi au respect de la Trame verte et bleue de la région. En effet, via un passage à faune construit sous l'A51, des mammifères, tels que des chevreuils, des blaireaux, des sangliers ou des castors présents sur ce site peuvent facilement rallier la Durance.

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, déclare « *La LPO se bat prioritairement pour « l'évitement » mais elle reste engagée dans toutes les mesures permettant d'apporter la compensation, une plus-value en biodiversité. Le projet de Refuge LPO s'inscrit pleinement dans cette démarche.* »

« *Ce label est l'aboutissement d'un projet sur lequel nous travaillons en étroite collaboration avec les équipes de LPO pour recréer sur la zone humide des Piles un réservoir de biodiversité propice à la préservation de certaines espèces endémiques qui font la richesse de la région* » se réjouit Blaise Rapior, Directeur général d'Escota et Directeur général adjoint de VINCI Autoroutes. « *Pouvoir associer nos savoir-faire aux expertises de LPO est un atout de poids dans notre mission de réduire ou de compenser l'impact de chaque projet autoroutier sur les espaces naturels, la biodiversité et la ressource en eau.* »

Un refuge LPO pour préserver la biodiversité et sensibiliser à la protection de l'environnement

Forts de cette réussite, VINCI Autoroutes et la LPO ont souhaité labéliser cette zone humide des Piles en « Refuge LPO » afin de **mettre en valeur ce réservoir de biodiversité et de lui donner de la visibilité auprès du grand public**. Dans ce cadre, la LPO propose au grand public, aux scolaires et aux jeunes des animations et sorties nature gratuites et ludiques réalisées notamment autour d'un parcours pédagogique. L'objectif est de contribuer à la responsabilisation des visiteurs aux enjeux écologiques.



Pour Bernadette Moreau, directrice du développement durable de VINCI Autoroutes, « *la démarche mise en œuvre avec la LPO sur le site des Piles et plus généralement sur de nombreux autres projets repose sur une connaissance mutuelle de nos problématiques et une volonté de prendre au mieux en compte la protection de la biodiversité lors de la construction ou de l'exploitation des autoroutes* ».

La LPO et VINCI Autoroutes : un partenariat dans la durée

- Depuis 1997 avec la réalisation de « l'autoroute des oiseaux » (A837), puis de façon plus soutenue à partir de 2009 avec les projets de requalifications des infrastructures existantes, les experts de la LPO et de VINCI Autoroutes collaborent pour mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité lors de la construction et de l'exploitation de sections autoroutières.
- Ce travail en commun pour développer des savoir-faire (génie écologique) combine à la fois les expertises et les connaissances de la LPO avec l'ingénierie et les capacités opérationnelles de VINCI Autoroutes.
- Sur les autoroutes en service, la LPO assiste VINCI Autoroutes pour répondre aux enjeux de continuités écologiques liés à l'élaboration de trames vertes et bleues et à l'évaluation de l'efficacité des ouvrages de franchissement destinés à la faune.
- Lors de la mise en œuvre de projets de rétablissement de continuités écologiques réalisés notamment dans le cadre de différents plans d'investissement (Paquet vert autoroutier et / ou contrats de plan), la LPO intervient pour une assistance lors de l'étude de définition afin de sélectionner les propositions les mieux adaptées ainsi que pour un suivi des travaux et de l'utilisation des ouvrages par les différentes espèces.
- **Ainsi en région Sud, sur le réseau ESCOTA, VINCI Autoroutes et la LPO collaborent depuis 2010** afin de contribuer à la restauration des fonctionnalités écologiques pour préserver les richesses naturelles des territoires.
- Afin d'évaluer l'efficacité des aménagements de reconnexion écologiques réalisés, une étude de synthèse sur le « Retour d'expérience des aménagements et des suivis faunistiques sur le réseau VINCI Autoroutes », coordonnée par la LPO, a été publiée en juin 2016. Réalisée en coordination avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), elle s'appuie sur 17 autres partenaires impliqués dans le suivi de 81 ouvrages.
- Depuis 2015, VINCI Autoroutes soutient les actions de la LPO et de ses antennes locales via une convention de mécénat.

Chiffres clés environnement de VINCI Autoroutes : 3 912 bassins de collecte d'eau de ruissellement, 956 passages faune (petite et grande), 28 621 ha de dépendances vertes – -64 % de consommation de produits phytosanitaires entre 2008 et 2018 – 2 565 places de parkings de covoiturage – 101 aires et parkings de covoiturage équipés de bornes de recharges électriques.

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com,

[facebook.com/VINCIAutoroutes](https://www.facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).

A propos de la LPO

Depuis 1912, la LPO agit en faveur de la protection des oiseaux et de la biodiversité dans son ensemble. Reconnue d'utilité publique, elle peut compter sur ses 50 000 adhérents et 5 000 bénévoles actifs sur l'ensemble du territoire français. Elle est aussi le représentant français du réseau BirdLife International.

Elle travaille sur trois grandes thématiques :

La protection des espèces : la LPO est impliquée dans la mise en œuvre des plans nationaux d'action en faveur des oiseaux parmi les plus menacés de France, anime et participe à de nombreuses enquêtes nationales, gère 7 centres de sauvegarde.

La conservation des espaces : le réseau LPO est gestionnaire de plus de 20 000 hectares d'espaces naturels, gère 13 réserves naturelles nationales, 11 réserves naturelles régionales et est propriétaire de 1 695 hectares.

L'éducation et la sensibilisation : la LPO propose chaque année en France plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs proposés aux scolaires et au grand public, mais aussi au travers de séjours "tourisme de nature".

CONTACTS PRESSE :

LPO

- Benjamin Kabouche - benjamin.kabouche@lpo.fr - 06 83 36 36 04
- Vanessa Fine - vanessa.fine@lpo.fr - 06 15 72 56 74

VINCI Autoroutes

- Samuel Beauchef - samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com - 01 55 94 73 16
- Clothilde Mbock Mbock - clothilde.mbock-mbock@vae-solis.com - 06 29 94 55 34